

**ANNEXE 2**

**Article de presse du 1 octobre 2019  
(information PPRN- visites de terrain)**

# châtelleraut

## transports

# Plan vélo : pourquoi la Ville a raté les crédits d'État

Châtelleraut ne fait pas partie des 152 projets d'aménagement cyclables retenus par le gouvernement dans le cadre du Plan vélo. Coup dur pour la Ville.

Le gouvernement a dévoilé le 14 septembre dernier la liste des 152 premiers projets retenus dans le cadre du dispositif « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables ».

Dans la Vienne, deux projets ont été sélectionnés : la création d'une continuité cyclable dans le secteur du CHU de Poitiers et l'aménagement d'une voie douce à Avanton. Le dossier présenté par la municipalité de Châtelleraut a, lui, été retoqué par le ministère de la Transition écologique et solidaire.

## « Le dossier était trop fourre-tout »

Le projet était celui-ci : aménager, sur quatre ans, dix voies cyclables de la ville (lire par ailleurs), pour un montant total de 5,7 millions d'euros. Le « Fonds mobilité cyclable » était censé couvrir un quart de cette somme (1,4 M €).

Peine perdue, donc. Pour la majorité municipale - dont l'ambition est de « franchir une nouvelle étape en matière de mobilité et déplacements doux en faveur de la pratique du vélo » - c'est un coup dur. Sans ces crédits, difficile d'imaginer des investissements aussi coûteux... Sauf à revoir les ambitions initiales à la baisse.

Reste à savoir pourquoi le dossier de la municipalité Abelin a été retoqué. Dans une réponse laconique, le ministère de la Transition écologique et solidaire indique qu'il « ne répon-



Sur un programme de 5,7 M €, la Ville espérait 1,4 M € de l'État. Elle n'a pas été retenue.

dait pas au cahier des charges de l'appel à projets ». « La Ville de Châtelleraut est invitée à redéposer ses demandes lors des

futurs appels à projet », ajoute le ministère sans préciser de calendrier.

Selon nos informations, le dos-

sier châtelleraudais a été jugé « trop fourre-tout ». « Ça manquait de contenu, d'éléments techniques, ça donnait l'impression d'un dossier monté à la va-vite », confie un observateur averti.

Sans apporter de précisions, la Ville, par la voie de son service communication, affirme « le dossier des aménagements cyclables reste une priorité ». « Nous allons prendre contact avec les services de l'État pour savoir ce qui a pêché et ce qu'on peut améliorer. On va retravailler le projet et on fera (les investissements) avec les crédits alloués. »

Anthony Floc'h

(\*) Les 152 dossiers lauréats vont bénéficier d'une aide totale de 43,7 millions d'euros.

## en savoir plus

### Les dix projets que la Ville avait ciblés

Voici les dix projets d'aménagements cyclables que la Ville avait inscrits dans l'appel à projets « Fonds mobilités actives - continuités cyclables » : liaison Châteauneuf-Renardières avec raccordement passerelle Vienne-Envigne (1.000.000 €), quais de la rive droite (850.000 €), contournement du Moulin du Bien-Nourri (800.000 €), raccordement pont de Loudun - voie Chavanel (800.000 €), aménagement des quais de la rive gauche

(767.000 €), liaison Châtelleraut-Cenon-sur-Vienne (673.000 €), liaison pont Camus (370.000 €), aménagement avenue P.-Abelin - boulevard V.-Hugo (200.000 €), liaison Manu - voie Chavanel (200.000 €), raccordement Châtelleraut - Antran (100.000 €). Soit un investissement total de 5,76 M €, que la Ville souhaitait étaler sur quatre ans et pour lesquels elle espérait 1,43 M € de crédits d'État.

## la phrase

« C'est lourd de conséquence pour moi en terme d'image. On me stigmatise. On m'a sali, on m'a déshonoré. C'est honteux »

Deux semaines après l'opération anti-stups de la police à Ozon, le patron du bar PMU, Houcine Ghani, se dit « abattu ». « Mon image et celle de mon commerce sont ternies. Mes clients et mes proches n'arrêtent pas de m'en parler. Tout le monde m'appelle et personne ne comprend ce qui nous arrive. Ce qu'on peut dire, écrire ou interpréter, ça ne correspond pas du tout à mon profil. » Il défend l'image de son commerce : « Moi, je n'aspire qu'à travailler. Je bosse comme un dingue du matin au soir. Là, on m'assimile à tout ça, on salit mon établissement. » Il dit faire ce qu'il peut : « C'est vrai qu'il y a parfois des conflits. J'essaie de jouer le rôle de médiateur. Quand je vois des choses qui ne vont pas, j'essaie d'aller au devant pour désamorcer. » Houcine Ghani veut garder espoir : « Faut tourner la page et avancer... »

## politique

### Fête de la fraternité le 12 octobre avec le PCF

Après la Fête de l'humanité de 2018, les communistes châtelleraudais organisent la Fête de la fraternité, samedi 12 octobre à la salle de la Gornière. Au programme : > 14 h 30, ouverture avec les associations présentes.

> 15 h, ciné débat « L'urgence climatique, les défis environnementaux sont-ils compatibles avec la loi de l'argent, avec le capitalisme ? » avec Karl Joulain, enseignant-chercheur à l'université de Poitiers, Christelle Bérenger, militante socialiste et Raymond Demiot, syndicaliste paysan ; témoignages sur les révolutions soudanaise et algérienne avec Mutaz Hamza et Nadjib Touaibia.

> 18 h 30, apéritif musical avec le groupe local Monday Monday.

> Soirée sans frontières avec, à 19 h 30, paella géante et à 21 h, concert avec le Trio Forat, voyage au fil de l'Euphrate de la Turquie jusqu'en Egypte en passant par la Syrie et l'Irak.

Renseignements et inscriptions : tél. 06.79.42.77.33.

## environnement

# Les cavités souterraines à l'étude

La commune de Châtelleraut est concernée par la présence de grandes carrières souterraines dont une partie sous des secteurs habités (coteaux à l'Est de la ville). Ces cavités pouvant présenter un risque d'effondrement dommageable aux biens et aux personnes, elles doivent être prises en compte dans l'aménagement du territoire. C'est pourquoi, l'élabora-

tion d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles mouvement de terrain liés à l'effondrement de cavités souterraines sur la commune de Châtelleraut a été prescrit par arrêté préfectoral du 9 août 2018.

La Direction départementale des territoires a missionné l'Institut national de l'environnement industriel et des risques

(INERIS), bureau d'étude spécialisé entre autres sur les cavités souterraines, pour élaborer ce plan.

### Des visites sur le terrain

Dans ce cadre, des agents de l'Ineris vont mener des investigations de terrain pour acquérir une connaissance la plus exhaustive possible des cavités. Ce travail va s'appuyer sur les con-

naissances récoltées (archives, cartes...) et sur les retours des questionnaires distribués début juillet à l'ensemble des habitants de la zone d'étude. Les premières visites de terrain seront menées durant la semaine du 7 au 11 octobre prochain. Des rendez-vous seront notamment pris auprès des personnes ayant répondu au questionnaire.